La Fraternité, mars 43 | Le mariage dans la communauté

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0039
SourceBoite_011-1-chem | Ouvriers. Famille -- sexualité.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Références bibliographiques[anonyme ou collectif] La Fraternité (périodique)
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Fraternité
Mai 43.

Le mariage et la communauté :

"L'h. et la f. sont 2 êtres animés de sentiments et de goûts divers, mais organisés p'1 prédestination et destinés par Dieu à former un seul et m̄ être. Le célibat est un état contraire à leur nature...

Et ce serait s/ nous, méconnaître la nature humaine que de croire que le rapprochement de 2 sexes a pr seule unique fin satisfaction passagère du sens ou le désir d'avoir des héritiers ; il est au fond du cœur de tt h. des sentiments + nobles, + élevés qui font naître de mts et d'autres besoins d'une vie intime"

cet ensemble de besoins est 1 origine perfectionnée, l'h. et la f. à unir" et assurer "la durée, l'éternité, de leur union."

– ne autorise aliéner la liberté du couple car "2 êtres qui s'aiment réellement et ne veulent vivre de mêmes que à la condition d'être chacun une, n'aliénent pas leur liberté par l'amour éternel qu'ils se jurent"

– Bien sûr, il y aura possibilité de divorce "mais en cas d'absolue nécessité," sur autorisation du tribunal et de la population qui aura été témoin du mariage.

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/4312?context=pdf

– Le célibat est interdit : "Ne demeurons convaincus que le célibat cache souvent pervers de la réduction et de la soustraction ... S'il y avait des Epoux des individus qui s'obstinaient à demeurer célibataires, le roi demeurait mettre en demeure de se marier, et s'ils y refusaient les soumettre à une surveillance rigoureuse. Et que on ne vienne pas crier à l'arbitraire : la sécurité publique, la morale et le bonheur des familles sont à ce prix."

Id., le n° précédent (fév. 43), le mariage et la communauté chrét. considérés par le Pape sont :

– "l'amour mutuel autre chose que la fraternité, + ce sentiment divin et indéfinissable"

– l'esprit en supprimant le cœur "remet la liberté de choix"

– l'instruction donnée à leur permettrait à ch. de "l'unir à la f. + encore par son esp. et par les qualités de son cœur que par sa beauté"

– "une vie exempte de soucis de l'avenir assurant aux époux la tranquillité"

– la naissance d'un enfant en leur offrit source de réunion et de mission rend un "sujet d'espérance et de fierté"

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/4312?context=pdf